



Permis de conduire étranger sur territoire ue

Par **derekk**, le **29/08/2009** à **18:26**

Bonjour,

Une personne possédant la double nationalité (nationalité Française et nationalité Algérienne) résidant en France et ayant obtenu son permis de conduire lors d'un séjour de moins de 3 mois dans son pays d'origine, a t elle le droit de circuler avec ce permis sur le territoire français ? sans en faire l'échange

Par **frog**, le **29/08/2009** à **18:51**

Non. - Si ma mémoire est bonne, l'échange est à faire impérativement sous un an.

Par **derekk**, le **31/08/2009** à **00:59**

Merci pour votre réponse frog,

effectivement vous avez bien raison, l'échange est bien à faire sous un an sinon après c'est plus possible mais moi je voulais savoir si c'était possible de circuler en France avec un permis algérien avec le passeport algérien mais avec une carte d'identité française et non un titre de séjour ?